

## La politique handicap du Vinatier : zoom sur l'aménagement des postes de travail

Depuis 2 ans, le Centre Hospitalier Le Vinatier s'est engagé dans la mise en œuvre d'un plan d'actions handicap, visant notamment à améliorer l'insertion et le maintien dans l'emploi des agents rencontrant des problématiques de santé ou étant en situation de handicap.

Parmi les actions menées, le groupe de travail, en lien avec les services concernés, a cherché à améliorer et simplifier la procédure permettant de bénéficier d'un aménagement matériel de son poste de travail.

Plusieurs agents ont ainsi pu être accompagnés suite à une visite auprès du médecin du travail.

Grâce à leur **Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)**, leur poste de travail a pu être aménagé avec les aides du **Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)**.

### Quatre agents concernés par ce dispositif ont accepté de témoigner

Quels sont les aménagements dont vous avez pu bénéficier ?

“

J'ai pu bénéficier de plusieurs aménagements :  
un bureau avec système d'élévation, un clavier spécifique et un ordinateur avec bras adaptatif, une chaise de bureau ergonomique, un casque téléphone, et enfin, un logiciel de dictée vocale.



## Comment s'est déroulé le processus d'aménagement du poste ?



“

Dans un premier temps j'ai rencontré Cap Emploi pour leur parler de mes difficultés sur mon poste de travail et les choses qui pourraient être arrangées.

Dans un deuxième temps, j'ai été très encadrée pour l'aménagement de mon poste par la Médecine du Travail et le Cap Emploi qui est venu pour étudier l'amélioration de mon poste et vous.

Tous ces intervenants ont été dans la bienveillance, je ne me suis pas sentie jugée, ni gênée.

## Quels en ont été les bénéfices ou améliorations perçus sur votre travail ?

“



Les améliorations sont notables sur la qualité de mes échanges. Les nouveaux appareils auditifs sont beaucoup plus performants.

Je me rends compte que sans eux, avec le COVID et le fait que les personnes parlent avec un masque, je n'aurais pas pu continuer à enseigner de cette façon.

Quel message souhaiteriez-vous faire passer à un collègue pouvant être concerné par une situation similaire et qui n'a pas encore demandé d'aide ?

“

Il ne faut pas hésiter à solliciter le médecin du travail et l'assistante sociale qui œuvrent pour aider les personnes en situation de handicap.  
Le matériel adapté et les formations dont j'ai pu bénéficier me permettent de poursuivre mes missions et m'ont redonné de l'autonomie.



Contacts utiles : Service de santé au travail : 04.81.92.57.40  
04.37.91.53.14

Assistante sociale du personnel / Référent handicap :

---

CENTRE HOSPITALIER LE VINATIER BP 30039 - 95 BD PINEL 69678 BRON CEDEX